



Juliette BENOIST d'ETIVEAUD
3 rue Mirabeau
94120 FONTEN



Juliette BENOIST D'ETIVEAUD

Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris

LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR

Rapports du commissaire aux comptes

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial

Exercice clos le 31 Août 2020

LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR. Union des Sociétés Sportives de SAINT-MAUR

V. G. A.

8, avenue du Nord
94100 SAINT-MAUR

Tel: 06 60 66 61 80

3, rue Mirabeau 94120 Fontenay-Sous-Bois
jbenoit@seinecomptabilite.fr

SIRENE: 388 574 899

Juliette BENOIST D'ETIVEAUD

Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris



LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Août 2020

Assemblée générale du 19 Février 2021

**LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.
Union des Sociétés Sportives de SAINT-MAUR
V. G. A.
8, avenue du Nord
94100 SAINT-MAUR**

Tel: 06 60 66 61 80

3, rue Mirabeau 94120 Fontenay-Sous-Bois
jbenoist@seinecomptabilite.fr

SIRENE: 388 574 899



Juliette BENOIST d'ETIVEAUD
3 rue Mirabeau
94120 FONTENAY SOUS BOIS

LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR

Union des Sociétés Sportives de SAINT-MAUR
V.G.A.
8, avenue du Nord
94100 SAINT-MAUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2020

A l'assemblée générale de l'association LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le président le 16 février 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Juliette BENOIST d'ETIVEAUD
Commissaire aux Comptes
3, rue Mirabeau
94120 Fontenay-sous-Bois



Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Septembre 2019 au 31 Août 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.6 de l'annexe des comptes annuels concernant les fonds associatifs qui ont été diminués d'une régularisation du changement de méthode de l'exercice dernier.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Votre association respecte notamment le principe de séparation des exercices.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des subventions à recevoir ou perçues d'avance ainsi que les fonds dédiés.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable des principes de calcul ainsi que la correcte application de ces principes.

Estimations comptables :

Votre association constitue des provisions pour risques et charges.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Une prise de connaissance de la procédure suivie par l'association et des justificatifs utilisés pour identifier les risques et charges concernés,
- Un examen des évènements postérieurs venant corroborer les estimations.



Juliette BENOIST d'ETIVEAUD
3 rue Mirabeau
94120 FONTENAY SOUS BOIS

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion adressés aux adhérents :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président le 16 février 2020.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Juliette BENOIST d'ETIVEAUD
3 rue Mirabeau
94120 FONTENAY SOUS BOIS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Saint Maur des Fossés
Le 17 Février 2021
La commissaire aux comptes


Juliette BENOIST D'ETIVEAUD

Juliette BENOIST d'ETIVEAUD
Commissaire aux Comptes
3, rue Mirabeau
94120 Fontenay-sous-Bois


Bilan Actif

LA VIE AU GRAND AIR

Période du 01/09/19 au 31/08/20

Bilan Passif

LA VIE AU GRAND AIR

Période du 01/09/19 au 31/08/20

	BRUT	Amortissements	Net (N)	Net (N-1)
			31/08/2020	31/08/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	751 523	210 568	540 935	62 547
Constructions	36 113	33 539	2 573	5 289
Installations techniques, matériel et outillage industriel	665 203	645 327	19 876	15 407
Autres				
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	47 603	47 608	38 008	
Autres	16 235	16 235	19 485	
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	1 516 682	932 755	583 928	563 257
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
Créances (3)				
Autres créances				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
DISPONIBILITÉS				
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (3)				
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	3 131 176		3 131 176	2 855 859
Frais démission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	4 647 858	932 755	3 715 103	3 359 117
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à moins d'un an				
368 264				

	Net (N)	Net (N-1)
	31/08/2020	31/08/2019
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Écart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		
Écart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	1 408 636	1 993 447
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	492 252	427 261
FONDS DÉDIÉS		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DÉDIÉS	508 536	508 536
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL IV DETTES	1 305 829	938 409
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	3 715 103	3 359 117
(1) A plus d'un an	111 266	A moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNÉS	11 525	4 716
Légs nets à réaliser :		
Acceptées par les organes statutairement compétents		
Authorisées par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		


 © Sage
 J. BENOIST d'ETNEAUD
 Commissaire aux Comptes

Compte de Résultat en liste

Période du 01/09/19 au 31/08/20

LA VIE AU GRAND AIR

Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/09/19 au 31/08/20

LA VIE AU GRAND AIR

	31/08/2020	31/08/2019	
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :			
- Ventes de marchandises	15 010	27 049	
- Production vendue [biens et services]	262 555	527 415	
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	277 366	554 664	
Dont à l'exportation :			
- Production stockée	1 396 164	1 365 727	
- Production immobilisée	32 860	66 633	
- Produits nets partiels sur opérations à long terme	2 784 929	2 528 936	
- Subventions d'exploitation	70 176	198 369	
- Cotisations			
- Autres produits			
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	4 561 494	4 714 129	
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :			
- Achat de marchandises	27 711	38 396	
- Variation de stocks	(120)	43 561	
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	43 561	23 364	
- Variation de stocks		1 455	
- Autres achats et charges externes	1 550 026	2 000 400	
- Impôts, taxes et versements assimilés	90 405	105 640	
- Salaires et traitements	1 358 841	1 552 075	
- Charges sociales	528 963	430 261	
- Dotations aux amortissements et aux provisions			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	118 012	85 521	
- Sur immobilisations : dotations aux provisions			
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	(2 192)	132 209	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
- Subventions accordées par l'association	276 335	309 889	
- Autres charges			
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	3 981 540	4 679 210	
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	659 964	34 918	
PRODUITS FINANCIERS :			
- De participation (3)	8 542	2 408	
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	862	3 450	
- Autres intérêts et produits assimilés (3)			
- Reprises sur provisions et transferts de charges			
- Différences positives de change			
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	9 404	5 838	
CHARGES FINANCIERES :			
- Dotations aux amortissements et aux provisions			
- Intérêts et charges assimilées (4)			
- Différences négatives de change			
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	1 637		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	7 767	5 838	

	31/08/2020	31/08/2019	
LA VIE AU GRAND AIR			
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	577 721	40 776	
PRODUITS EXCEPTIONNELS :			
- Sur opérations de gestion			
- Sur opérations en capital			
- Reprises provisions et transferts de charges			
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	132 454	132 247	
CHARGES EXCEPTIONNELLES :			
- Sur opérations de gestion			
- Sur opérations en capital			
- Dotations aux amortissements et aux provisions			
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	131 574	126 328	
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	70 879	35 920	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS			
- Bénévolat			
- Prestations en nature			
- Dons en nature			
TOTAL			
CHARGES			
- Secours en nature			
- Mise à disposition gratuite de biens et services			
- Personnel bénévole			
TOTAL			
J. BENOST d'ETNEAUD			
J. Commiscale d'ETNEAUD			

LA VIE AU GRAND AIR

SOMMAIRE

SIRET : 788 336 949 00029
APE : 3312 Z

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

Au BILAN,
Avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2020 dont le total est de
4 763 352 euros

et au COMPTE DE RÉSULTAT,

De l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total est de
4 623 288 euros et dégageant un excédent de 140 064 Euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période
du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

	INFORMATIONS	Produites		Non Produites	
		N.S. (1)	N.A. (1)	N.S. (1)	N.A. (1)
1.	FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	X			
2.	PRINCIPES/REGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	X			
3.	COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN				
3.1	Actif immobilisé	X			
	- Amortissements	X			
	- Frais d'établissement	X			
	- Frais de recherche et de développement	X			
	- Fond commercial	X			
	- Différence d'évaluation sur les éléments fongibles	X			
3.2	État des échéances des créances et des dettes	X			
	Éléments relevant de plusieurs postes du bilan	X			
	Variations des postes du passif issus de la réévaluation	X			
3.3	Treésorerie	X			
3.4	Provisions	X			
3.5	Comptes De Régularisation	X			
	- Produits à recevoir	X			
	- Charges à payer	X			
	- Charges constatées d'avance	X			
	- Produits constatés d'avance	X			
	- Charges à répartir sur plusieurs exercices	X			
3.6	- Fonds Associatif	X			
4.	COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT				
4.1	Résultat Exceptionnel	X			
	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	X			
	Crédit-Bail	X			
	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	X			
4.2	Rémunérations des dirigeants	X			
4.3	Effectif moyen	X			
4.4	Honoraires des commissaires aux comptes	X			
5.	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS				
5.1	Engagements financiers	X			
	Dettes garanties par sûretés réelles	X			
	Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	X			
5.2	Contributions volontaires	X			

(1) N.S. Non significatif N.A. Non applicable

J. BENOIST d'ETVEAUD
Commissaire aux Comptes

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Durée de cet exercice égal à 12 mois.

Pour cet exercice, le résultat excédentaire s'élève à 140 064 €

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et du règlement CRC 99-01 relatif aux associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées moyennes d'amortissements sont les suivantes :

- bâtiments 6-7 ans
- logiciel 1 an
- Aménagements et installations 6-8 et 10 ans
- matériel de transport 2-3 et 4 ans

*J. BENOIST d'ENTREAU
J. Commissaire aux Comptes*

- matériel informatique et de bureau 3-4 et 5 ans

L'amortissement économiquement justifié est celui de l'amortissement linéaire.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les Valeurs Mobilières de Placement sont comptabilisées pour leur valeur d'achat et dépréciées par provision si le cours le nécessite.

Provisions pour risques et charges

Des provisions ont été comptabilisées pour tenir compte des risques sociaux.

Les indemnités de fin de carrière ont été estimées à la moitié des indemnités que percevrait lors de leur départ en retraite à 62 ans (en fonction de leur salaire actuel) les salariés nés en 1977 et avant ou ayant dès à présent une ancienneté de plus de 10 ans.
La liste des salariés objet de la provision a été étendue au personnel salarié intermittent récurrent.

Provisions

Provision pour risques (sociaux) :

	Valeur initiale :	427260
	Reprises :	-93 709
	Dotation " Fin de carrière"	85 601
	provisions sections	73 100
	Valeur finale :	492 252

Comptes De Régularisation		
Produits à recevoir (subventions) :	115 492 €	(Fonctionnement)
Produits constatés d'avance (cotisations) :	647 499 €	(Fonctionnement)
Charges à payer :	306 635 €	(Fonctionnement)

Dont :

- Fournisseurs 197 912 €
- Personnel et Organismes sociaux : 60 912 €

Contributions volontaires

Les contributions volontaires ne sont pas comptabilisées.

Leur valorisation et les méthodes utilisées sont décrites en 5.2

Etat des Crédances et Dettes

ÉTAT DES CRÉDANCES		
	Montant brut	A 1 an au plus
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		
Crédences rattachées à ses participations		
Priés (1)(2)	47 508	47 508
Autres créances immobilisées		
TOTAL de l'actif immobilisé :	47 508	47 508
DE L'ACTIF CIRCULANT		
Usagers	1 000	1 000
Personnel et charges sociales à récupérer	6 910	6 910
Etat et autres collectivités publiques	132 642	132 642
Confédération, Fédération, Asso. & Organismes apparentés	147 503	147 503
Débiteurs divers	288 115	288 115
TOTAL de l'actif circulant :	335 723	288 115
TOTAL GÉNÉRAL	335 723	288 115

(1) Dont crédits accordés en cours d'exercice	
(2) Dont emboîtements automnes en cours d'exercice	

Immobilisations

LA VIE AU GRAND AIR		
Période du	01/09/19	au 31/08/20
Édition du	16/02/21	
Tenue de compte	EURO	
RUBRIQUES		

RUBRIQUES	Valueur brute	Acquisitions et dépenses d'exploitation par réévaluation
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
Terreains		
Constructions sur sol à propre	167 028	420 485
Constructions sur sol d'autrui		584 495
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers	36 113	4 482
TOTAL immobilisations incorporelles		11 687
Matériel de transport, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers	192 447	2 139
Immobilisations corporelles en cours	27 194	1 599
Avances et acomptes	405 821	
TOTAL immobilisations corporelles :	1 260 507	1 024 897
INNOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations évaluées par mises en équivalence		
Autres participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts et autres immobilisations financières		
TOTAL immobilisations financières :	57 493	878 349
TOTAL GÉNÉRAL	1 318 000	1 914 718
RUBRIQUES	Diminutions par événement	Diminutions par dévaluation
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'étab. et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Constructions sur sol à propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Inst. techn., matériel et out. industriels		
Inst. générales, agencements et divers		
Mat. de transport		
Mat. de bureau, informatique et mobil.		
Emballages récupérables et divers		
Immobilisations corporelles en cours		
Avances et acomptes		
TOTAL immobilisations corporelles :		
INNOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations mises en équivalence		
Autres participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts et autres immo. financières		
TOTAL immobilisations financières :		
TOTAL GÉNÉRAL	832 565	1 452 039
ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immo. et comptes attachés		
TOTAL :	147 381	147 381
Fournisseurs et comptes rattachés		
Usagers et autres équipes		
Dettes relatives au personnel		
Etat et autres collectivités publiques		
Conf., Fédération, Asso. & Organ. appr.		
Autres dettes		
TOTAL :	437 731	437 731
TOTAL GÉNÉRAL	845 112	147 381

Y BENONI D'ENVAUD
Cofinissage

Amortissements
LA VIE AU GRAND AIR

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

		Période du 01/09/19 au 31/08/20		Edition du 16/03/21		Tenue de compte EURO	
		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant début exercice	Augmentations d'annuités cotisations	Diminutions reparts	Montant fin exercice		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			8 472	8 472			
Frais d'étab. et de développement.			8 472	8 472			
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL immobilisations incorporelles :							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains			4 683	4 663	97 416		
Constructions sur soi propre			97 416				
Constructions sur soi d'autrui							
Installations générales			30 824	7 207	4 492		
Installations techn. et/ouillage industriel			427 326	6 302	824		
Inst. génératrices, agencements d'œuvres			188 397	6 441	2 730		
Matériel de transport			22 415				
Mat. de bureau, informatique et mobil.							
Emballages récupérables et divers							
TOTAL immobilisations corporelles :			668 982	122 030	12710		
TOTAL GÉNÉRAL			668 982	130 502	21 182		
					776 883		

A-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES

		Libellé		Solde au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Solde à la fin de l'exercice	
				A		B		C		D = A + B - C	
Fonds associatifs sans droit de reprise				44 387							44 387
Ecart de réévaluation											
Fonds associatifs avec droit de reprise											
Réserves											232 566
Report à nouveau											1 639 798
Résultat comptable de l'exercice				76 695							76 695
Subventions d'investissements non renouvelables par l'organisme											191 702
Provisions réglementées											31 950
Droits des propriétaires (commodat)											159 752

Reconstitution des fonds propres section diminué par la régularisation (produits constatés d'avance – emprunt tronic commun)

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1-Résultat exceptionnel

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice	
		A	B	C	D = A - B + C	
SUBVENTIONS PARTENAIRES					508 536	508 536
TOTAL					508 536	508 536

Les charges exceptionnelles sont composées principalement de :

- Sur opérations de gestion 35 870 euros
- Dotation pour indemnités de fin de carrière ; 85 704 euros

Les produits exceptionnels sont composés principalement de :

- Opérations de gestion 160 504 euros
- Opérations sur capital 31 950 euros

J. BENOIST d'ENTREAUD
Commissaire aux Comptes

4.2-Rémunération des dirigeants

Les trois plus hauts dirigeants ne sont pas rémunérés et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

4.3 -Effectif Moyen (équivalent temps- plein)

	AU 01/09/2019	AU 31/08/2020
- Personnel Administratif	9	10
- Éducateurs - entraîneurs	38	37
TOTAUX	47	

4.4-Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 15 140 euros TTC, uniquement sur la mission légale.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 –Engagements Financiers

- A – Crédit- Bail
Néant
- B – Autres Engagements
Néant

5.2 Contributions volontaires

L'Association s'appuie pour mener ses actions sur des bénévoles. Ce bénévolat concerne des tâches administratives et également des fonctions d'encadrement sportif.

La VGA bénéficie également, à titre gratuit, de la jouissance de locaux mis à disposition par la commune de Saint Maur des Fossés.

L'Association n'a pas opté pour l'inscription de ces contributions en comptabilité.

Valorisation du bénévolat

Nature des tâches accomplies :

Premièrement, la valorisation du bénévolat et des contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'association correspond à des tâches administratives, réunions, traitement du courrier, appels téléphoniques, gestion de site internet, relation avec les partenaires institutionnels (mairie, CG, fédération), et commerciaux (sponsors).

- Effectif Moyen (équivalent temps- plein)

Deuxièmement, cette valorisation correspond également à des fonctions d'encadrement sportif, d'accompagnateur, d'entraîneur sportif.

Evaluation du nombre de bénévoles :

La première série de tâches correspond aux fonctions des bénévoles dirigeants dont le nombre est variable selon les sections. Au minimum la section est dirigée par 5 personnes tandis que les sections les mieux encadrées ont une équipe dirigeante d'une dizaine de personnes. Au total le nombre de bénévoles dirigeants est de 10.

Pour ce qui est des fonctions liées directement à l'activité sportive nous estimons le nombre de bénévoles à 418, soit 11 personnes en moyenne par section.

Au total la VGA fonctionne grâce à l'apport de ses 600 bénévoles.

Temps consacré à ces tâches :

Chaque bénévole donne au minimum 4 heures de son temps par semaine sur 30 semaines à l'année (Réduction de 10 semaines imputée au confinement (confinement réel 16 semaines moins travail des bénévoles dirigeants à domicile) Cela représente au minimum 72 000 heures de travail.

Valorisation :

Concernant la valorisation de chaque heure de bénévolat, en procédant par analogie, nous nous référons au salaire minimum conventionnel pour les employés du groupe 2 soit, pour un salarié travaillant au maximum 10 heures par semaine : 11,09 euros brut par heure.

Suivant cette méthode d'évaluation le montant de la valorisation comptable du bénévolat est de 798 480 €

A ce chiffre il faut apporter les réserves nécessaires tenant notamment à la difficulté de connaître précisément, pour chaque section, le nombre d'heures passées par chaque

J. BENOIST d'EYREAUD
J. BENOIST d'EYREAUD
Commissaire aux Comptes

bébétové pour aider la VGA. C'est pourquoi nous avons retenu des chiffres estimés raisonnables.

Valorisation de la mise à disposition des installations

La valorisation de cette contribution est estimée à 4 059 425,34 € par la commune pour cet exercice.



SCIENCE

THE BURDEN OF PROVINCIALISM

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES

VGA SAINT MAUR	
Récapitulatif saison 2019/2020	
VGA ARMAND MOSCOUET	17 236,76
VGA ARMAND PARADA	40 495,00
VGA ATHLETISME	69 774,90
VGA BASKET	287 176,25
VGA BOXE	109 725,00
VGA DANSE RHYTHMIQUE	212 926,98
VGA ECRANS	126 105,00
VGA ESCALADE	107 625,00
VGA FOOTBALL ASSOCIATION	122 862,49
VGA handball feminin	95 921,75
VGA Gymnastique	54 360,03
VGA Handiball	151 732,36
VGA Handisport	184 598,04
VGA Karaté	76 513,75
VGA Pétanque et Jeux de Gémeaux	53 226,95
VGA Rugby	143 317,50
VGA Sport Handicap	31 127,50
VGA Sports d'Etat	415 211,94
VGA Taekwondo	27 037,60
VGA Tennis	6 221,25
VGA Tennis de Table	694 917,33
VGA STELLA BADMINTON	335 475,00
VGA STELLA SPORTS HANDBALL	387 902,80
VGA Adultes / Séniors / Evasion	20 717,00
VGA VOLLEY	247 906,00

Toute correspondance doit être adressée à
Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94210 SAINT-MAUR-DES-FOSSES - Tél. 01 45 13 18 96

Réseau de Ville
Téléphonie : 01 38 11
Conseil : mme Secrétaire

«*Una correspondencia* con el abad de la Abadía de Saint-Maur - Hotel de Ville - 9817 Saint-Maur-des-Fossés - France - Tel. 01 43 50 11 85

J. BENONI DE VILLEAUD
Commissaire aux Comptes

Juliette BENOIST D'ETIVEAUD

Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris



LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 Août 2020

Assemblée générale du 19 Février 2021

**LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.
Union des Sociétés Sportives de SAINT-MAUR**

V. G. A.

8, avenue du Nord
94100 SAINT-MAUR

Tel: 06 60 66 61 80

3, rue Mirabeau 94120 Fontenay-Sous-Bois
jbenoist@seinecomptabilite.fr

SIRENE: 388 574 899



Juliette BENOIST d'ETIVEAUD
3 rue Mirabeau
94120 FONTENAY SOUS BOIS

LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR

Union des Sociétés Sportives de SAINT-MAUR
V.G.A.
8, avenue du Nord
94100 SAINT-MAUR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Août 2020

Assemblée d'approbation des comptes clos le 31 Août 2020

A l'assemblée générale de l'association LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Saint Maur des Fossés,
Le 17 Février 2021
Le commissaire aux comptes

J. BENOIST D'ETIVEAUD

Juliette BENOIST d'ETIVEAUD
Commissaire aux Comptes
3, rue Mirabeau
94120 Fontenay-sous-Bois

